

SÉNAT

JANVIER 1983

Service des Commissions.

BULLETIN

DES COMMISSIONS

SOMMAIRE

	Pages.
	—
Finances, Contrôle budgétaire et Comptes économiques de la Nation	809
Délégation du Sénat pour les Communautés européennes.	813

FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

Jeudi 20 janvier 1983. — Présidence de M. Edouard Bonnefous, président. — La commission a procédé à l'examen du **rapport d'information sur le contrôle des entreprises publiques (sociétés industrielles nationalisées par la loi n° 82-155 du 11 février 1982)** fait au nom de la commission par **MM. Edouard Bonnefous, Maurice Blin, Josy Moinet, René Tomasini et Henri Torre.**

M. Edouard Bonnefous, président, a rappelé la composition du groupe permanent d'étude et d'information sur les entreprises nationalisées et les auditions auxquelles la commission a procédé dans le cadre de ses travaux. Il a souligné que le contrôle du secteur public fait, depuis de nombreuses années, l'objet d'une attention vigilante de la commission des finances du Sénat comme en témoigne, en 1976 et 1977, la publication de deux rapports d'information consacrés à ce problème.

M. Maurice Blin, rapporteur général, après avoir rappelé les prérogatives du Parlement en matière de contrôle des entreprises publiques, a présenté les grandes lignes du rapport d'information. Il a, tout d'abord, souligné le poids des cinq groupes industriels dans l'économie nationale et leur situation au jour de la nationalisation qui se caractérise par un fort taux d'activité à l'étranger, un effort important d'investissement qui s'est traduit pour certains des groupes par un endettement élevé dans un contexte peu favorable au recours à leurs actionnaires.

S'agissant de l'examen particulier de chacun des cinq groupes industriels, M. Maurice Blin a rappelé la présentation dont ils avaient fait l'objet en commission par les différents rapporteurs du groupe.

Il a insisté plus particulièrement sur les conclusions du rapport d'information en estimant que la nationalisation de ces groupes constituait un triple pari. Celui, tout d'abord, de leur financement.

M. Maurice Blin a rappelé que les besoins de fonds propres du secteur public industriel s'élevaient pour les trois prochaines années à 50 milliards de francs. En raison de la disparition de

modalités de financement traditionnel, de la limite du recours au secteur bancaire considéré comme exceptionnel en 1982, de l'incertitude quant au succès des nouveaux produits d'épargne mis en place en faveur du secteur public, il a estimé que la charge pour le budget de l'Etat serait extrêmement lourde et posait le problème d'une allocation optimale des ressources en faveur des différentes sociétés dont l'Etat est l'actionnaire.

Le deuxième pari est celui de la compatibilité des différentes finalités politique, économique et sociale du nouveau secteur public. M. Maurice Blin a particulièrement insisté sur les conséquences, sur la compétitivité des entreprises et leur stratégie notamment de développement à l'étranger, de l'impératif social qui leur est assigné.

Il s'est interrogé sur la possibilité d'une plus grande adhésion des salariés aux projets de l'entreprise du fait du caractère public de celle-ci et s'est inquiété sur ce point du coût pour la collectivité que représenterait l'extension du « modèle » que constitue, aux yeux de certains, la Régie Renault.

Le troisième pari est celui de l'autonomie de gestion et du contrôle public.

Après avoir rappelé les déclarations des différentes autorités de l'Etat en faveur d'une totale autonomie de gestion des entreprises nationalisées et les allègements des contrôles auxquels il a été procédé, M. Maurice Blin s'est interrogé, dans ces conditions, sur la possibilité d'une réelle maîtrise du secteur public et les risques d'une extension de ce secteur sur des bases désormais élargies.

Il a conclu en rappelant que la période d'attente ouverte depuis plus de dix-huit mois n'était pas encore close. Deux projets de loi sur l'organisation du secteur public devraient encore être discutés par le Parlement et les contrats de plan entre l'Etat et les entreprises ne sont toujours pas conclus. Il a souligné que l'instauration d'un secteur public industriel dominant constituait une entreprise sans précédent dont dépend l'avenir même de l'économie française et qui doit impliquer une rigueur extrême de la part tant des dirigeants de ces sociétés que des pouvoirs publics et une vigilance toute particulière des élus de la Nation.

M. René Ballayer a souligné le poids de l'endettement de ces sociétés nationalisées.

M. René Monory s'est inquiété du mouvement d'extension du secteur public que l'on observe, d'ores et déjà, alors même que les rétrocessions de certains actifs par les sociétés nationalisées n'ont toujours pas été effectuées.

M. Edouard Bonnefous, président, a rappelé sur ce point les travaux de la commission par le passé, qui avait dénoncé les « nationalisations silencieuses » et les difficultés de contrôler un tel phénomène.

M. Louis Perrein a constaté que ce problème n'était pas nouveau et qu'il appartenait aux pouvoirs publics, sous le contrôle du Parlement, de mettre en place les structures nécessaires à une orientation de la politique des groupes industriels conforme notamment aux objectifs du Plan.

M. Josy Moinet, rapporteur du groupe d'étude, a souligné que l'impératif de l'emploi touchait à la fois les secteurs public et privé et que leur finalité commune devait être le profit, le problème de son affectation ne se posant qu'ultérieurement. Il a insisté sur la nécessité de poursuivre une réflexion sur le contrôle public notamment à la lumière des contrats de plan qui devraient être conclus entre l'Etat et les entreprises.

M. Jean-Pierre Fourcade s'est inquiété de la dissociation observée entre la politique d'emploi et d'investissement et les problèmes de gestion en rappelant à cet égard les réussites techniques et commerciales de la Régie Renault, qui s'accomplissent, pour 1982, d'un déficit considérable.

Il a souligné, d'autre part, la nécessité de poursuivre un travail de suivi et contrôle du secteur bancaire nationalisé, qui fait l'objet à l'heure actuelle de réformes de structures mal engagées et d'un malaise général parmi ses personnels.

M. Tony Larue s'est interrogé sur la responsabilité des anciens dirigeants des sociétés nationalisées à l'égard des difficultés qu'elles rencontrent actuellement.

A l'issue de ce débat, la commission a **approuvé les conclusions** présentées par les **rapporteurs**.

DELEGATION DU SENAT POUR LES COMMUNAUTÉS EUROPEENNES

Mercredi 26 janvier 1983. — *Présidence de M. Jacques Genton, président.* — La délégation a entendu **M. Jacques Genton** présenter, au nom du bureau, le projet de **sixième rapport semestriel d'information sur l'activité des communautés européennes** au cours de la période du **1^{er} juin au 31 décembre 1982**. Après avoir indiqué que M. Jean Garcia ne s'était pas associé à certaines des conclusions contenues dans ce document, M. Genton a présenté les grandes lignes du rapport. Il a souligné que, si face aux défis extérieurs, l'Europe des Dix a fait preuve d'une réelle capacité de résistance, en revanche, elle a une nouvelle fois différé une indispensable réforme interne et se voit même menacée d'effritement au seuil d'une année à la fois difficile et décisive.

Cette situation est pour partie le fruit de l'évolution défavorable du contexte économique et social. En effet, devant la montée du chômage, les Etats membres sont tentés de recourir à des mesures privilégiant l'intérêt national à court terme au détriment de l'intérêt communautaire à moyen terme : ainsi a-t-on assisté à la généralisation d'un « néo-protectionnisme » qui compromet sérieusement la libre circulation des produits à l'intérieur du marché européen. Cette tendance à la remise en cause de l'acquis n'a pas été contrebalancée par des avancées notables au plan global ou sectoriel. De fait, si l'on doit noter la naissance toute récente de l'« Europe bleue », la plupart des réformes ou relances attendues en matières politique, sociale, agricole et industrielle sont au point mort.

Cette fragilité interne, que symbolise le désaccord lancinant sur l'accroissement des ressources financières de la Communauté, contraste de manière assez frappante avec la solidarité des Dix devant les événements externes, et en particulier devant les tensions commerciales entre pays industrialisés. Cette cohésion connaît cependant des limites : ainsi les négociations d'adhésion de l'Espagne et du Portugal n'ont-elles été caractérisées que par de faibles progrès, faute d'un consensus minimum sur le fonctionnement interne de la Communauté. En conclusion, M. Genton a jugé indispensable qu'au cours de l'année 1983

(année capitale pour l'Europe des Dix) les Etats membres redécouvrent la dimension communautaire et surmontent la « crise de volonté européenne » actuelle. Dans la discussion qui a suivi cette présentation, M. Georges Spénale a formulé des observations sur la contribution britannique au budget communautaire, les relations commerciales Est-Ouest, les rapports avec les pays du bassin méditerranéen et une relance pragmatique de la construction européenne. Après des interventions de MM. Bernard Barbier, Amédée Bouquerel et Jacques Genton, la délégation a fait siennes ces remarques et **adopté**, à l'unanimité moins une voix, le **rapport d'information**.

La délégation a procédé par ailleurs aux **nominations** suivantes de **rapporteurs** :

- | | |
|----------------------------|---|
| M. Marcel Daunay | pour les propositions de prix agricoles pour la campagne 1983-1984 . |
| M. Adrien Gouteyron | pour le contentieux agricole C. E. E. / Etats-Unis . |
| M. Bernard Barbier | pour la compensation financière en faveur du Royaume-Uni au titre de 1982 . |
| M. Josy Moinet | pour le nouvel instrument communautaire d'emprunts et de prêts . |
| M. Pierre Matraja | pour les problèmes posés par l'élargissement . |